

NBI

Nouvelle Bonification Indiciaire



Montreuil, le 31 mars 2022

NOUVELLE VICTOIRE POUR LA CGT PJJ !

Le 22 mars 2022, le Tribunal Administratif de Nîmes a encore donné raison aux arguments de la CGT PJJ en attribuant à deux agents de l'**UEAJ de Nîmes** le bénéfice de la NBI dite « politique de la ville » à compter de leur date d'affectation sur ce service (jusqu'à 9 années de rétroactivité). Cela représente 32 victoires sur ce seul territoire.

Cette nouvelle décision constitue une avancée supplémentaire pour les agents de la PJJ en venant confirmer la position de la CGT PJJ sur le fait que les UEAJ peuvent être concernées par le critère du Contrat Local de Sécurité (CLS). L'expertise de la CGT PJJ sur ce dossier est une fois de plus reconnue puisqu'elle a en plus accompagné ces agents dans leur recours.

Nous encourageons les agents des UEAJ, tous corps confondus, à effectuer leur demande. La CGT PJJ peut vous accompagner dans cette démarche ! Cela doit maintenant aussi être confirmé et étendu pour les UEHD !



La Lutte continue et ça paye !

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtpjj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtpjj.org - Facebook : CGT PJJ Justice